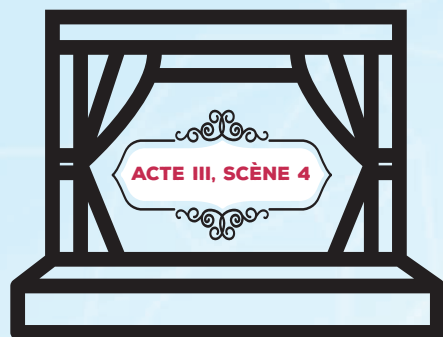


OPTION FACULTATIVE THEATRE



Elle est ouverte à **tous les élèves de Seconde**, Première et Terminale, quelle que soit la filière, générale ou technologique.

Cette option comprend **3 heures d'enseignement** hebdomadaires : 2 heures de pratique, avec **un professeur titulaire de la certification** «Théâtre, Expression dramatique» et **un comédien partenaire** avec 1 heure de théorie.

Ils bénéficient également d'une école du spectateur encadrée par les professeurs du lycée, et **présentent leurs réalisations en public plusieurs fois chaque année.**

Au baccalauréat, ils présentent un dossier sur un sujet de leur choix en rapport avec l'enseignement qu'ils ont suivi et passent **une épreuve de pratique sur le plateau**, épreuve suivie d'un entretien relatif au dossier qu'ils ont présenté. Les choix artistiques privilégient **le théâtre contemporain** et permettent aux élèves de cette option de rencontrer des **créations très divers et des univers esthétiques** aussi variés que possible.

OPTION FACULTATIVE ARTS PLASTIQUES

Objectifs

Cette option du secteur général et technologique n'a pas pour but de former des artistes, elle a pour mission d'approfondir les compétences plasticiennes et techniques, théoriques et culturelles de l'élève. Les compétences d'expression et d'argumentation font l'objet d'une attention particulière.

Les notions d'histoire de l'art et la réflexion sur les enjeux de la création peuvent aussi apporter une aide pour d'autres épreuves (Lettres, Philosophie, Histoire).

Pour qui?

L'option s'adresse à tous les élèves du secteur général et technologique (toutes séries confondues) et prépare à l'épreuve facultative du baccalauréat.

Nature de l'épreuve

Pendant un oral de 30 min, il convient de présenter la question de la présentation sur un dossier de travaux personnels (3 à 6 planches 50 x 65 cm) puis lors de l'entretien sur les connaissances et la culture artistique. Puis, le candidat sera interrogé sur un ou plusieurs documents iconographiques, en relation avec l'un des artistes cités au programme limitatif de terminale publié au BO chaque année.



SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LES CHOIX À FAIRE L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION OPTIONS FACULTATIVES



LYCÉE ANNA JUDIC

37, RUE DE LA LIBERTÉ - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
TÉL. : 03 80 89 70 00 - FAX : 03 80 97 30 10
MÉL : 0210047M@AC-DIJON.FR

NOS ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Economie et Société

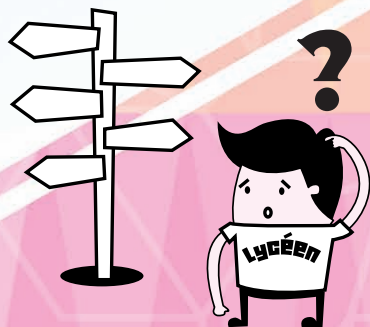
(Sciences économique et sociales, et principes fondamentaux de l'économie et la gestion)

Littérature et Société

Méthodes et Pratiques Scientifiques

Sciences et laboratoire

Création et activités artistiques : arts du spectacle



Deux enseignements d'exploration de 1h30 hebdomadaire chacun au choix, dont **obligatoirement un enseignement d'économie** (donc économie et société).

Grâce à ces enseignements d'exploration le lycéen choisit et expérimente de nouvelles disciplines : **la seconde est une véritable classe de détermination.**

ATTENTION



Aucun enseignement d'exploration n'est déterminant pour aucune première (générale ou technologique). **Le mot exploration** doit prendre toute sa signification en classe de seconde.



CONTACT

LYCÉE ANNA JUDIC

37 RUE DE LA LIBERTÉ 21140 SEMUR

TEL : 03 80 89 70 00

COURRIEL : 0210047M@AC-DIJON.FR

SITE : [HTTP://LYC21-ANNAJUDIC.AC-DIJON.FR/](http://LYC21-ANNAJUDIC.AC-DIJON.FR/)

OPTION FACULTATIVE EPS HANDBALL *ou* BADMINTON



Le cadre institutionnel

L'activité choisie s'ajoute aux 3 épreuves obligatoires de l'enseignement commun.

Les objectifs

- Cet enseignement vise toutefois l'engagement vers une spécification.
- L'objectif principal est de poursuivre l'approfondissement du processus de préparation et de réalisation d'une performance dans une activité spécifique.

L'évaluation

- Elle relève du Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour les activités proposés dans l'établissement.
- Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte pour le 1er groupe de l'épreuve.

Les activités proposées

HANDBALL (+ musculation et préparation physique)

ou

BADMINTON (+ musculation et préparation physique)

Nombre d'heures de pratique : 2 heures par semaine.

Public concerné

- Classe de seconde, première terminale du secteur général et technologique.
- Effectif limité à 24 élèves (une sélection sera faite en cas de surnombre après un tems d'observation).
- Obligation de participer aux activités de l'association sportive.